

Mairie de Paillet
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 19 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le 19 mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Chagnaud, Ducret, Hurmic, Castet, Castaing, Lacrouts
MM. Gauthier, Corcket, Hougas, Marais, Reynaud

Absents excusés: Mmes Scott, Bignonneau, Favroul, M Schaeffer

Procurations : Mme Scott à M Corcket, Mme Bignonneau à M Gauthier, M Schaeffer à M Reynaud
Mme Favroul à M. Marais

Secrétaire de séance : Mme Ducret

Le Conseil est ouvert à 18 h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des remarques à formuler sur le compte rendu du 7 avril 2017, il le soumet au vote.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2017

14 voix pour
1 abstension (Mme Hurmic)
Procès-verbal approuvé

1 - Contrat aidé

Monsieur le Maire nous informe de la fin programmée au 30 juin prochain du contrat d'avenir occupé par M Théo Van Paemelen. Fin de ce contrat d'avenir de 35h semaine. Ce type de contrat ne semblant plus possible, nous pourrions nous orienter vers un contrat type CAE de 20h semaine sur 3 jours avec un personnel de plus de 50 ans qualifié. Un recrutement sera organisé, M Van Paemelen n'étant pas intéressé.

Vote pour un contrat aidé de 20h hebdomadaires

15 voix pour

2 – FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement de Communes)

Monsieur le Maire s'appuie sur un document récapitulatif transmis au préalable du Conseil. Cette demande de fonds concerne l'équipement des communes en objets et voirie et aussi l'éclairage public, selon un tableau récapitulatif, les opérations éligibles pour l'année 2017 indique un montant de 17 949 €. Mme Chagnaud demande des précisions sur l'achat d'une brosse de désherbage. Monsieur Corcket précise qu'elle permet de désherber les caniveaux très enherbés compte tenu du récent comptage à 7000 véhicules jour, c'est une sécurité pour les employés, c'était aussi une recommandation du CAUE lors de son état des lieux.

M Marais demande à quoi servira l'abri de jardin, Monsieur le Maire précise qu'il servira à stocker du matériel de jardinage pour l'école pour les classes des CM.

Vote : 15 pour

3 - Vente de parcelle Hameau du Château

Monsieur le Maire nous informe que les propriétaires d'une maison achetée en février, souhaitent acquérir ou que leur soit donnée une parcelle d'environ 10 m² de terrain communal en zone constructible jouxtant leur maison, M le Maire étaye leur demande à l'aide de photos proposées à l'assemblée.

L'assemblée s'entend pour ne pas donner mais vendre au prix du marché.

M le Maire propose de voter pour la vente :

Vote : 9 pour, 6 abstentions (MM Gauthier, Corcket, Reynaud, Schaeffer, Mme Scott, Bignonneau)

4 – Désignation d'un huissier de justice

Monsieur le Maire nous informe qu'une famille pailletonne logée par la commune a des retards de paiement de loyer notamment depuis 2016. Les tentatives menées par Monsieur le Maire sont restées vaines et Mme Serre en charge du dossier au SOLIHA aurait relancé ces locataires tardivement. Alors que M le Maire s'apprêtait à demander l'intervention d'un huissier de justice, le FSL (Fonds de Solidarité Logement) vient de régler l'arriéré de 2016. Des 516 € montant de leur loyer, n'était payé par le couple que 196 €, la différence correspondant aux allocations logement. Celles-ci avaient été supprimées par la CAF en janvier 2017 du fait de l'absence de paiement. Mardi dernier il était question que la CAF verse avec rétroactivité les allocations jusque là bloquées, elles viendraient en déduction de la dette de loyer qui se monte à 2141,38 €, à laquelle s'ajoute une dette de gaz et des dettes concernant la cantine.

M le Maire explique qu'il serait déplacé de nommer l'huissier compte tenu de l'évolution du dossier et suggère de différer cette question au prochain Conseil Municipal.

Sur la remarque de Mmes Hurmic et Castet Monsieur le Maire propose un courrier au nom des membres du Conseil leur donnant un dernier délai pour apurer leurs dettes.

5 – Zonage PLU

M le Maire nous indique les espaces à urbaniser sur la carte actualisée et demande l'avis du Conseil pour laisser constructibles les zones suivantes, avis transmis à la Communauté de commune. Il rappelle que la commune n'est plus compétente souhaite avoir l'avis de chacun pour qu'il puisse transmettre les souhaits des élus à la CDC.

- Extension hameau de Fontange (0,75 ha) :

Cette zone est située en pied de côteau sur une partie plane, M Corcket évoque les problèmes de ruissellement et de mouvements de terrain.

Vote : 11 pour 4 contre (Mme Ducret, Hurmic, Scott, M Corcket)

- Terrain Bailly (0,65 ha) :

Vote : 11 pour 3 contre (Mme Hurmic, Scott et M Corcket) 1 abstention : M Hougas.

- Zone en sortie de bourg face au hameau du Château (1,25 ha) :

Vote : 12 pour 3 abstentions (Mme Hurmic, Scott, M Corcket)

M le Maire précise qu'un règlement sera écrit pour la hauteur des maisons, la densité, ... afin d'apporter un cadre précis. Nous devons réfléchir à choisir une zone pour une extension du cimetière.

Mme Hurmic s'interroge en voyant sur le plan que la zone autour de sa maison est devenue non constructible. M le Maire se renseignera.

6 – Taux de promotion PPCR

Pour information le parcours professionnel de carrière et de rémunération de toutes les fonctions publiques doit être harmonisé et doit intégrer les primes au salaire.

La mise en œuvre du Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 (article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016) et s'étalera sur quatre années selon le calendrier fixé par le Ministère de la fonction publique. Cette réforme vise à moderniser le statut général de la fonction publique et prévoit un remodelage en intégrant les primes de retraites aux salaires. A ce jour, le décret suivant a été publié : transfert primes / points (TPP = décrets n° 2016-588 du 11 mai 2016 et n° 2016-1124 du 11 août 2016).

M le Maire précise qu'il s'agit d'une information et qu'aucune délibération n'est à prendre sur ce point.

7 - Retour de commissions CDC

- Dissolution Cdc Vallon de l'Artolie - point

En préambule, M le Maire nous informe que le rendez-vous demandé par lettre au Préfet n'a jamais été honoré, la préfecture a décidé de « remouliner » l'aspect financier déjà étudié par un cabinet d'étude. Deux réunions de techniciens ont été organisées auxquelles les maires n'ont pas été conviés. Il a été demandé à Mme Rémazeilles de faire un état comptable plus précis de tous les matériels et notamment informatiques. L'étude de ce nouvel état pourrait déboucher sur la dissolution de la Communauté de Commune du Vallon de l'Artolie en juillet.

- Commission GEMAPI

M Reynaud s'est rendu en réunion à Langon ce jour concernant le Sud Gironde. Il a été question de la gestion des bords de Garonne avec la construction de digues et talus. M Reynaud a évoqué le souci de coude sur l'Artolie auprès de M Soulet vice-président Gemapi. La nouvelle Cdc constituée aura la compétence au 1^{er} janvier et s'intéressera aux bassins versants dans une réunion de travail sur l'Entre deux mers qui devrait suivre.

- Poubelles : Il est question de constituer un dossier pour obtenir un financement de la part de la CDC de poubelles enterrées du Hameau du Château. M Reynaud doit rencontrer les deux syndicats pour déterminer l'endroit pour les containers et fermer son accès.

- Commission RH : Mme Lacrouts s'étonne du délai de convocation prévu le jour même par mail pour 18h, elle fera un courrier pour obtenir des précisions et leur faire la remarque.

- Nouvel office de Tourisme de Cadillac : une réunion a été organisée au Château Pascaud pour tous les commerçants et artisans concernés le 30 mai, une AG doit désigner un conseil d'administration composé de 36 personnes 18 élus et 18 non élus pour créer ce nouvel office de tourisme situé dans un ancien magasin de fleurs.

Mme Hurmic a noté seulement deux femmes dans le conseil d'administration, elle s'interroge sur la parité.

- Action culturelle

M Gauthier nous informe qu'il a réuni les différents acteurs de l'ensemble des bibliothèques (7 lieux différents) du nouveau territoire. Il est question de travailler sur une mise en réseau, une mise à disposition des locaux avec état des moyens pour 2018 lors du transfert de la compétence à la CDC.

Mme Chagnaud s'interroge pour savoir dans quelle commission se situe le sport, M le Maire lui répond que cela concerne la « Vie Associative ».

- Commission Aide à la Population et Gens du Voyage

La Charte de Solidarité aux aînés continue au sein de la nouvelle CDC, Mme Castaing nous informe qu'un forum aura lieu au mois d'octobre pour amener les idées développées à tous les seniors du territoire. Le lieu pourrait être Rions.

- La Poste

M le Maire a reçu cette semaine la direction de la Poste pour la mise en place du facteur/guichetier distribuant le courrier le matin et officiant au guichet l'après-midi. Cette mise en place pourrait intervenir le 19 septembre 2017. 4 heures de distribution le matin et 3h de présence l'après-midi entre 13h et 16h, du lundi au vendredi.

Le facteur doit pouvoir stocker le trois roues la nuit et le recharger. M Reynaud propose de prêter le local communal dans la cour dans le local du Comité des fêtes.

- Gironde Ressources (Conseil Départemental)

M le Maire nous informe de la constitution d'une Assemblée Générale ayant lieu mercredi prochain.

Recensement

En 2018, Paillet fera partie des communes recensées, sachant qu'il y aura une incitation pour la population à se faire répertorier par internet, ce qui pourrait concerner 30 % de la population d'après leurs statistiques.

- Fuite au Hameau du Château

Mme Chagnaud reprend une information concernant une fuite d'eau au Hameau du Château qui pourrait être prise en compte par la garantie décennale qui court encore, à condition de retrouver l'entreprise qui a effectué les travaux à l'époque. Une recherche est nécessaire dans les archives pour retrouver la société à l'origine des travaux avant de l'assigner à réparer.

- Guinécole

M Marais revient sur les subventions aux associations et les conditions de l'attribution de celles-ci. Concernant Guinécole, cette association a été reçue et a présenté son projet, il s'agit d'un projet coopératif sur l'éducation entre la France et la Guinée, un soutien aux enseignants et matériel sous forme de collecte, de repas. M Marais propose que toute nouvelle association devra se présenter devant le Comité Vie Associative et serait éligible à une subvention après une année d'existence. M Corcket prend acte de la proposition de Mr Marais.

M le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h00

